

ENSEMBLE CONTRE LA VIOLENCE

La FAE et ses syndicats affiliés désirent dresser un portrait le plus fidèle possible de la situation vécue par les enseignantes et enseignants du territoire de la FAE.

Pour ce faire, nous avons besoin de la collaboration de toutes et tous. C'est pourquoi, dans le cadre de la campagne *Touche pas à mon prof – La violence...* Briser le mur du silence vous êtes invités à signaler tout événement au cours duquel une enseignante ou un enseignant est victime d'un acte de violence. L'isolement n'est plus une option.

La FAE met à la disposition de ses syndicats affiliés un **Registre national des actes à caractère violent** afin de constituer un portrait de la situation. Pour créer ce portrait, nous invitons toutes les enseignantes et tous les enseignants qui signaleront un acte de violence à leur égard à le porter à la connaissance de leur syndicat local afin que cet acte soit inscrit au registre. **Aucune information nominative** n'y sera incluse. Les données recueillies permettront, tant sur le plan local que sur le plan national, d'appuyer les diverses revendications syndicales auprès des autorités concernées.



LES SYNDICATS AFFILIÉS



Alliance des professeures et professeurs de **Montréal**



Syndicat de l'enseignement de la **Haute-Yamaska**



Syndicat de l'enseignement de l'**Ouest de Montréal**



Syndicat de l'enseignement de l'**Outaouais**



Syndicat de l'enseignement de la **Pointe-de-l'Île**



Syndicat de l'enseignement de la région de **Laval**



Syndicat de l'enseignement de la **Seigneurie des Mille-Îles**



Syndicat de l'enseignement des **Seigneuries**



Syndicat de l'enseignement secondaire des **Basses-Laurentides**

Fédération autonome de l'enseignement (FAE)

6555, boul. Métropolitain Est,
bureau 100,
Montréal (Québec)
H1P 3H3

Téléphone : 514 666-7763
Sans frais : 1 877 387-4774
Télécopieur : 514 666-7764
Courriel : fae@lafae.qc.ca



www.lafae.qc.ca

Imprimé sur un papier certifié Éco-Logo, blanchi sans chlore, contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, sans acide et fabriqué à partir de biogaz récupérés.



Touche pas à mon PROF

LA VIOLENCE... BRISER LE MUR DU SILENCE



www.lafae.qc.ca

LA VIOLENCE... BRISER LE MUR DU SILENCE

Dans le cadre de sa campagne de sensibilisation sur la violence à l'école *Touche pas à mon prof*, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) destine ces informations à l'ensemble des enseignantes et enseignants œuvrant tant au préscolaire, au primaire, au secondaire qu'à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle.

La violence est **inacceptable**, elle ne doit **jamais être banalisée** et elle doit **être dénoncée**, peu importe qu'elle soit...

- intentionnelle ou non ;
- physique, morale, psychologique, sexuelle, structurelle, organisationnelle, etc. ;
- verbale, écrite, virtuelle (cyberviolence), etc. ;
- commise par un élève, un parent, un supérieur, un collègue, une personne seule ou un groupe, etc.

VOS DROITS

Votre employeur doit :

- protéger votre santé, votre sécurité, votre intégrité et votre dignité ;
- permettre l'exercice de votre profession dans un milieu de travail exempt de violence.

Ces responsabilités découlent de la loi et de votre convention collective.

Votre syndicat s'assure :

- que l'employeur remplisse ses obligations ;
- que les mesures nécessaires soient prises afin que vos droits soient respectés.

Il est donc important d'informer votre syndicat de toute situation de violence.

VOS RECOURS

Selon les circonstances, plusieurs recours peuvent être envisagés si vous êtes victime d'un acte de violence, par exemple :

- Une intervention auprès de l'employeur ;
- Le dépôt d'un grief ;
- Une réclamation à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) ou au Régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) ;
- Une plainte à la CSST, l'exercice d'un droit de refus ou d'un retrait préventif si vous êtes enceinte ;
- Une demande de prestations d'assurance invalidité ;
- Une plainte à la police ;
- Une poursuite criminelle ;
- Une poursuite civile.

Informez-vous
auprès de votre syndicat local.

Violence en milieu scolaire – Une définition

« Toute manifestation de force – de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle – exercée intentionnellement, directement ou indirectement, par un individu ou un groupe, et ayant comme effet de léser, de blesser ou d'opprimer toute personne en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »